

MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION
GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE

DIRECTION
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 83/730 du 30/9/1983 MEN-DGAS-DPAA.SP.P1

portant promotion des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1983.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

C I S A S !

D.F.P.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Pop. du Congo ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la Rép.Pop. du Congo

Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la Rép.Pop. du Congo

Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;

Vu le décret n° 62/198/FP-PC du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

Vu le décret n° 65/170/FP du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;

Vu le décret n° 79/154/PCT-CC du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 83/729/MEN-DGAS-DPAA.SP.P1.S3 du 30/9/83 portant inscription au tableau d'avancement des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1983 ;

DECRET :

..../....

Article 1er. Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1983, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms et prénoms suivent ACC = néant.

AU 2° ECHELON

Mr. NTIRI Bernard, p/c du 1.10.83, en service au Pool

AU 3° ECHELON

Mrs. BANDO-MONGOHINA Gaston, p/c du 1.10.83 en service à B/Ville

- ITOUA YOYO AMBANI p/c du 1.10.83 en service à B/Ville

- IEYA BENIGNE p/c du 1.10.83 en service dans la Lékoumou

AU 4° ECHELON

Mrs. DJOMBOUT-SAMORY Jean Arthur p/c du 2.4.83 en service dans la Sangha

KIHOUMI Edmond p/c du 19/5/83 en service à B/Ville

MIKALOUBANZA Bencit, p/c du 30.09.83 en service à B/Ville

MOLAMOU Antonin, p/c du 18.7.83, en service à B/Ville

Mme. GONGARAD née GAFOUA Geneviève, p/c du 3.10.83 en service à B/Ville

AU 5° ECHELON

Mrs. MOANDA Jean Baptiste, p/c du 6.4.83, en service à B/Ville

PAKA-DJIMBI Bernard, p/c du 25.3.83, en service à Pointe-Noire

Mme TCHICAYA née KIBIADI Rose, p/c du 20.5.83 en service à Pointe-Noire

Mr ZOUANDA Georges, p/c du 8.4.83, en service à B/Ville

AU 6° ECHELON

Mrs KIKOUNOU GAGNANOND, p/c du 4.7.83, en service à B/Ville

MOUKALA Gaston, p/c du 23.3.83, en service à B/Ville

NZOUNGOU Lévy Emmanuel, p/c du 4.10.83, en service à B/Ville

OLEMBE Jean François, p/c du 4.10.83, en service à B/Ville

AU 7° ECHELON

Mrs BAGAMBOULA Etienne, p/c du 4.4.83, en service dans la Lékoumou

NDENGUE Dominique, p/c du 23.1.83 en service à B/Ville

NKOUNKOU-MASSAMBA Paul, p/c du 2.4.83 en service au Pool

NZOUNZA Charles, p/c du 4.4.83, en service à B/Ville

SAMBA François Rigobert, p/c du 1.6.83, en service à Loubomo

AU 8° ECHELON

Mrs. BAKANA Zacharie, p/c du 2.10.83, en service à B/Ville

BAKOU Alain Rémy, p/c du 2.4.83, en service à B/Ville

MAOUMOUKA Gérard, p/c du 30.07.83, en service à B/Ville

MALELA Auguste, p/c du 23.03.83, en service à B/Ville

Mme MATINGOU née DIMONEKA Cécile, p/c du 10.7.83, en service à B/Ville

Mrs ONDAYE Cyprien, p/c du 26.9.83 en service à Owando

SENGA N'SIKAZOLO Victor, p/c du 20.9.83, en service à B/Ville

NTIETIE Ferdinand, p/c du 25.7.83 en service à B/Ville

AU 9° ECHELON

Mrs BAFOUNDA Emmanuel, p/c du 2.10.83, en service à B/Ville

BOUANGA-BICOUNAS Germain, p/c du 2.10.83, en service à B/Ville

MINGUI Philippe, p/c du 20.3.83, en service à B/Ville

AU 10° ECHELON

Mr BATINA Auguste, p/c du 15.9.83, en service à B/Ville

Mme BAYONNE Bernadette, Jacqueline, p/c du 1.4.83, en service à B/Ville

Mrs BETOU Gabriel, p/c du 22.5.83, en service à B/Ville

LE Louis Raymond p/c du 22.5.83 en service à B/Ville

GOMA Jean Georges, p/c du 15.9.83, en service à B/Ville

NZOBADILA Cyprien, p/c du 15.09.83, en service à B/Ville

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la soldé que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 30 Septembre 1963

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

Antoine NDINGA OBA

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMILIATIONS :

MEN.....	1
DGAS.....	1
DFAA.....	2
DFP.....	78
DGB.....	1
DCF.....	1
B/COURRIER.....	2
B/SOLDE.....	3
TRESOR.....	1
JORIC.....	1
REGIONS.....	6
DIRECTIONS.....	6
INSIRIMAIRES.....	10
DIRECT.GLES.....	5
DIRECT.CENT.....	9
INTERESSES.....	39
DOSSIERS.....	39
ARCHIVES.....	2